Eccles, Natalie

De: brissetlucile@gmail.com
Envoyé: 29 novembre 2016 12:45
À: Greffe
Pièces jointes: COMPTEUR ELECTROMECANIQUE.odt

Bonjour
Veuillez prendre connaissance de ce courrier au plus tôt
Merci
Lucile brisset

Provenance : Courrier pour Windows 10

Par dépôt électronique
Me Véronique Dubois
Regie de l'énergie
800 rue du square Victoria bureau 2,55
Montreal QC H4Z1A2

OBJET

Modification de service d'électricité et frais reliés d'hydro quebec
dossier R-3964-2016

Madame

Nous avons jusqu'à ce jour reussit a conserver notre compteur electromecanique qui est en parfait état de fonctionnement , étants opposés au électromagnetique pour des raisons de santé.
Nous avons toujours et continuons de payer toutes nos factures d'electricités d 'hydro Québec dès leurs reception.
La regie juge utile de reiterer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux criteres suivant : être conforme aux normes de mesures canada et qu'ils soit possible d'en assurer l'approvisionnement .
Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux etats unis ,ce qui n'etait pas le cas en 2012 ,lorsque nous nous sommes opposés au remplacement de notre compteur électromecanique.
Ce nouvel élement contredit l'argument du distributeur quant a la non -disponibilité des compteurs électromécaniques.
Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromagnetique ,comme nos voisins du sud et nous nous appuyons sur la chartres des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ et nous exigeons aussi que notre lettre soit publiée dans les observations sur le site de la Régie avant le début des audiences qui auront lieu

Sincères salutations

Lucile Brisset
le 28 novembre 2016